

# Sentier Transcanadien

États financiers consolidés  
31 mars 2022



# Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de  
**Sentier Transcanadien**

## Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de **Sentier Transcanadien** et de sa filiale [« STC »], qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2022, et l'état consolidé des résultats, l'état consolidé de l'évolution de l'actif net et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de STC au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

## Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de STC conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## Autres points – informations supplémentaires

Nous attirons l'attention sur le fait que les informations supplémentaires incluses dans les états financiers consolidés relatives aux emprises ferroviaires ne font pas partie des états financiers consolidés. Nous n'avons pas procédé à l'audit ni à l'examen de la rubrique de ces informations supplémentaires et, par conséquent, nous n'exprimons aucune opinion ou conclusion de mission d'examen, ni aucune autre forme d'assurance à l'égard de ces informations.

## Informations autres que les états financiers consolidés et le rapport de l'auditeur sur ces états

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations comprennent les informations contenues dans la rubrique « L'année financière en résumé » du rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers consolidés ni le rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de STC à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider STC ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de STC.



### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de STC;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de STC à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener STC à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de STC pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.*

Ottawa, Canada  
Le 23 juin 2022

Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés



## Sentier Transcanadien

### État consolidé de la situation financière

Au 31 mars

	Fonds d'administration	Fonds de dotation	Total 2022	Total 2021
	\$	\$	\$	\$
<b>Actif</b>				
Trésorerie	2 689 869	—	2 689 869	11 559 623
Placements à court terme (note 3)	9 000 000	752	9 000 752	2 500 752
Intérêts courus à recevoir	25 780	—	25 780	13 551
Débiteurs (note 4)	1 130 807	—	1 130 807	558 095
Charges payées d'avance	176 732	—	176 732	114 749
Montants à recevoir des autres fonds	—	51 902	51 902	51 902
Immobilisations (note 5)	37 072	—	37 072	39 605
	<b>13 060 260</b>	<b>52 654</b>	<b>13 112 914</b>	<b>14 838 277</b>
<b>Passif et actif net</b>				
<b>Passif</b>				
Créditeurs et charges à payer	751 531	—	751 531	1 429 640
Apports reportés (note 7)	1 756 132	—	1 756 132	2 245 106
Montants à payer aux autres fonds	51 902	—	51 902	51 902
<b>Total du passif</b>	<b>2 559 565</b>	<b>—</b>	<b>2 559 565</b>	<b>3 726 648</b>
Engagements et éventualités (note 8)				
<b>Actif net</b>				
Affectations internes (note 9)	5 000 000	—	5 000 000	5 000 000
Non affecté	5 500 695	—	5 500 695	6 058 975
Fonds de dotation	—	52 654	52 654	52 654
<b>Total de l'actif net</b>	<b>10 500 695</b>	<b>52 654</b>	<b>10 553 349</b>	<b>11 111 629</b>
	<b>13 060 260</b>	<b>52 654</b>	<b>13 112 914</b>	<b>14 838 277</b>

Voir les notes ci-jointes.

## Sentier Transcanadien

### État consolidé de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars

	<b>Affectations internes</b>	<b>Non affecté</b>	<b>Fonds de dotation</b>	<b>Total 2022</b>	<b>Total 2021</b>
	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Solde au début de l'exercice</b>	<b>5 000 000</b>	<b>6 058 975</b>	<b>52 654</b>	<b>11 111 629</b>	11 362 839
Insuffisance des produits sur les charges pour l'exercice	—	(558 280)	—	(558 280)	(251 210)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>5 000 000</b>	<b>5 500 695</b>	<b>52 654</b>	<b>10 553 349</b>	11 111 629

*Voir les notes ci-jointes.*

## Sentier Transcanadien

### État consolidé des résultats

Exercice clos le 31 mars

	2022	2021
	\$	\$
<b>Produits</b>		
Subventions gouvernementales (note 10)	7 840 000	7 500 000
Dons	2 801 771	2 174 266
Revenus d'intérêts	52 704	168 062
Autres apports	73 222	125 000
Produits divers (note 15)	122 431	459 212
	<b>10 890 128</b>	<b>10 426 540</b>
<b>Charges</b>		
Aménagement du sentier	7 142 631	6 678 521
Promotion et publication d'informations relatives au sentier	2 064 003	1 753 399
Campagne de financement	750 099	922 345
Frais d'administration	1 478 517	1 309 136
Amortissement de matériel	13 158	14 349
	<b>11 448 408</b>	<b>10 677 750</b>
<b>Insuffisance des produits sur les charges pour l'exercice</b>	<b>(558 280)</b>	<b>(251 210)</b>

Voir les notes ci-jointes.

## Sentier Transcanadien

### État consolidé des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars

	2022	2021
	\$	\$
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Insuffisance des produits sur les charges pour l'exercice	(558 280)	(251 210)
Ajouter (déduire) les éléments sans effet de trésorerie		
Amortissement de matériel	13 158	14 349
Perte sur cession d'immobilisations	631	351
Produits de placement à recevoir à court terme	(12 229)	4 759
Apports reportés comptabilisés au cours de l'exercice	(861 664)	(547 355)
	<u>(1 418 384)</u>	<u>(779 106)</u>
Variation des éléments sans effet de trésorerie des soldes du fonds de roulement liés aux activités de fonctionnement		
Débiteurs	(572 712)	(109 261)
Charges payées d'avance	(61 983)	56 388
Créditeurs et charges à payer	(678 109)	703 497
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement</b>	<u>(2 731 188)</u>	<u>(128 482)</u>
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisitions de matériel	(11 256)	(9 181)
Acquisitions de placements à court terme	(9 000 000)	(752)
Échéance des placements à court terme	2 500 000	8 052 049
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<u>(6 511 256)</u>	<u>8 042 116</u>
<b>Activités de financement</b>		
Apports reçus au cours de l'exercice et apports reportés	372 690	442 314
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<u>372 690</u>	<u>442 314</u>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie au cours de l'exercice</b>	<b>(8 869 754)</b>	<b>8 355 948</b>
Trésorerie au début de l'exercice	11 559 623	3 203 675
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<u><b>2 689 869</b></u>	<u><b>11 559 623</b></u>

Voir les notes ci-jointes.

## Sentier Transcanadien

# Notes des états financiers consolidés

Le 31 mars 2022

### 1. Nature des activités

Sentier Transcanadien [« STC »] a été fondé en 1992 et poursuit ses activités en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* à titre d'organisme sans but lucratif et est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

STC a pour mission de créer, de promouvoir et d'entretenir un sentier récréatif national, d'y relier des sentiers locaux, ainsi que de développer et d'aménager de nouveaux sentiers qui prolongent ce réseau de sentiers emblématiques, qui s'étendra d'un océan à l'autre.

### 2. Sommaire des principales méthodes comptables

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes comptables du Canada pour les organismes sans but lucratif.

#### Principes de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de STC et de la Fondation du Sentier Transcanadien. La Fondation du Sentier Transcanadien est contrôlée par STC et se consacre à recueillir des fonds pour soutenir le Sentier transcanadien. Tous les soldes et les opérations intersociétés ont été éliminés au moment de la consolidation.

STC a préparé des états financiers non consolidés audités distincts au 31 mars 2022 et pour l'exercice clos à cette date.

#### Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés et sur les montants des produits et des charges présentés pour les périodes considérées. Plus particulièrement, la préparation d'états financiers consolidés doit contenir une estimation de la provision pour créances douteuses et de la durée d'utilité des immobilisations de STC et de ses charges à payer en fin d'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Ces estimations sont revues annuellement et, si des ajustements sont nécessaires, ils sont comptabilisés dans les états financiers consolidés de la période où ils sont confirmés.

#### Comptabilité par fonds

Afin de tenir compte des limites et des restrictions mises en place sur l'utilisation des ressources à la disposition de STC, les comptes sont tenus conformément aux principes de la comptabilité par fonds. Par conséquent, les ressources sont classées dans des fonds à des fins comptables et de présentation. Ces fonds sont détenus conformément aux objectifs précisés par les donateurs ou conformément aux directives du conseil d'administration [le « Conseil »]. Des transferts entre les fonds sont effectués lorsque le Conseil le juge approprié et l'approuve. Afin d'atteindre les objectifs en matière de présentation et de bonne gestion des actifs, certains transferts interfonds sont nécessaires afin d'assurer la répartition appropriée des actifs et des passifs aux fonds respectifs. Ces transferts interfonds sont comptabilisés à l'état de l'évolution de l'actif net.



## **Sentier Transcanadien**

### **Notes des états financiers consolidés**

Le 31 mars 2022

Pour fins de présentation de l'information financière, les comptes ont été classés dans les fonds suivants :

- i) Les produits et les charges liés au financement de l'aménagement et de l'entretien des sentiers, ainsi qu'aux activités de promotion et aux activités de nature générale et administrative sont présentés dans le fonds d'administration.
- ii) Les fonds pour lesquels des restrictions imposées par les donateurs ou des restrictions internes font en sorte que le capital doit être investi à perpétuité par STC sont comptabilisés dans le fonds de dotation. Les produits de placement gagnés dans le fonds de dotation sont présentés dans le fonds d'administration.

#### **Comptabilisation des produits**

STC applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports.

Les apports non affectés sont inscrits à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa perception est raisonnablement assurée.

Les apports affectés, y compris les subventions gouvernementales et les dons, sont reportés et inscrits à titre de produits à l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les dotations sont comptabilisées comme des augmentations directes du solde du fonds de dotation.

Les promesses de dons de grandes entreprises et de fondations et toutes les autres promesses de dons sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice lorsque le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa perception est raisonnablement assurée.

Les revenus de placement générés sur des actifs détenus en raison d'affectations doivent être utilisés conformément aux différentes affectations imposées par le donateur et sont reportés jusqu'à ce que les charges connexes soient engagées. Les revenus de placement non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Les revenus divers comprennent les montants reçus ou à recevoir dans le cadre de programmes d'aide gouvernementale comme la Subvention salariale d'urgence du Canada [la « SSUC »] et la Subvention d'urgence pour le loyer du Canada [la « SULC »]. Ces montants reçus ou à recevoir sont comptabilisés bruts et reflétés comme revenus à l'état des résultats lorsque STC est en droit de les comptabiliser, pourvu qu'il ait obtenu l'assurance raisonnable que ces avantages se matérialiseront.

#### **Aménagement du sentier**

La plus grande partie des charges liées à l'aménagement du sentier représente des subventions à l'aménagement et du soutien de partenaires aux groupes de développement de sentiers. Par conséquent, aucun montant lié à l'aménagement du sentier n'est incorporé au coût de l'actif dans les états financiers consolidés de STC.

#### **Immobilisations**

Les immobilisations constituées de mobilier et d'accessoires et de matériel informatique sont comptabilisées au coût, compte tenu de toute dépréciation identifiée. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif à des taux annuels de 30 % pour le mobilier et les accessoires et de 20 % pour le matériel informatique.

## Sentier Transcanadien

# Notes des états financiers consolidés

Le 31 mars 2022

### Dons d'actifs et de services

Une partie importante du travail de STC dépend des contributions de bénévoles. Les services de bénévoles ne sont normalement pas achetés par STC et, en raison de la difficulté de déterminer leur juste valeur, ces services ne sont pas comptabilisés dans les présents états financiers consolidés.

STC a reçu des dons en nature sous forme de droits de bénéficiaires dans des emprises ferroviaires. Puisque ces actifs ne sont pas utilisés dans le cours normal des activités de STC, qu'ils n'auraient autrement pas été achetés par STC et que leur juste valeur ne peut pas être estimée de manière raisonnable, les dons de terrains ne sont pas comptabilisés dans les états financiers consolidés. Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à la juste valeur s'ils sont disponibles dans l'exercice au cours duquel ils ont été reçus.

### Instruments financiers

STC évalue initialement ses actifs et ses passifs financiers à la juste valeur. STC évalue ultérieurement ses actifs et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Toute perte de valeur est comptabilisée dans l'insuffisance des produits par rapport aux charges. La perte de valeur comptabilisée antérieurement peut ultérieurement faire l'objet d'une reprise jusqu'à un maximum du coût amorti qui aurait été présenté à la date de la reprise si la perte de valeur n'avait jamais été comptabilisée.

La valeur comptable de l'actif ou passif financier est ajusté du montant des coûts de transaction, lesquels sont comptabilisés dans l'insuffisance des produits par rapport aux charges selon la méthode de l'amortissement linéaire.

### 3. Placements à court terme

Les placements à court terme portant intérêt à taux fixe sont comptabilisés au coût après amortissement, viennent à échéance en juillet 2022 et portent intérêt à un taux moyen pondéré annuel de 0,49 % [0,62 % en 2021].

### 4. Débiteurs

Les débiteurs se composent de ce qui suit :

	2022	2021
	\$	\$
Montants à recevoir de Parcs Canada	750 000	—
Promesses d'apports à recevoir [note 11]	255 000	318 750
Taxes de vente à recouvrer	47 621	28 671
Autres débiteurs	78 186	210 674
	<b>1 130 807</b>	<b>558 095</b>

Les promesses d'apports à recevoir comptabilisées à titre de produits pendant l'exercice se sont établies à néant [néant en 2021].

## Sentier Transcanadien

### Notes des états financiers consolidés

Le 31 mars 2022

#### 5. Immobilisations

Les immobilisations se composent de ce qui suit :

	2022		2021	
	Coût	Cumul des amortissements	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et accessoires	17 125	13 511	3 614	4 518
Matériel informatique	480 957	447 499	33 458	35 087
	<b>498 082</b>	<b>461 010</b>	<b>37 072</b>	<b>39 605</b>

#### 6. Facilité bancaire

La facilité bancaire de STC comprend une facilité de crédit renouvelable de 500 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel de la banque majoré de 1,00 %. À titre de sûreté pour la facilité, STC a contracté une hypothèque mobilière de 500 000 \$ constituant une sûreté de premier rang sur la totalité des dettes et réclamations actuelles et futures de STC, et une hypothèque mobilière d'un montant de 500 000 \$ constituant une sûreté de premier rang sur la totalité des actifs actuels et futurs de la Fondation du Sentier Transcanadien. Au 31 mars 2022, STC n'avait prélevé aucun montant sur sa facilité bancaire [néant en 2021].

STC a mis en place la facilité de crédit pour financer, au besoin, l'aménagement de sentiers avant la réception des dons promis.

#### 7. Apports reportés

Conformément à la politique de comptabilisation des produits de STC, les apports et dons reçus pour le financement de projets précis liés au sentier sont comptabilisés comme produits au moment où les charges connexes sont engagées.

Au 31 mars 2022, le total des apports reportés s'est établi à 8 776 \$ [12 537 \$ en 2021] et représente la portion reportée des dons en nature de matériel.

	2022	2021
	\$	\$
Apports reportés au début de l'exercice	2 245 106	2 350 147
Dons désignés reçus	7 462 690	8 067 314
Dons désignés comptabilisés comme produits au cours de l'exercice	(7 947 903)	(8 166 981)
Dons en nature comptabilisés comme produits au cours de l'exercice	(3 761)	(5 374)
Apports reportés à la fin de l'exercice	<b>1 756 132</b>	<b>2 245 106</b>

## Sentier Transcanadien

### Notes des états financiers consolidés

Le 31 mars 2022

#### 8. Engagements et éventualité

##### Engagements

###### *Aménagement du sentier*

Au 31 mars 2022, STC avait des engagements totalisant 463 237 \$ envers des groupes de développement de sentiers pour le financement de l'aménagement de sentiers.

##### Contrats de location

Les engagements pris par STC aux termes d'un contrat de location venant à échéance en novembre 2024 totalisent 133 000 \$. D'autres engagements aux termes de ce contrat de location comprennent des paiements liés aux activités d'exploitation, aux impôts fonciers et aux services publics. Les versements annuels minimaux à effectuer par exercice sont les suivants :

	\$
2023	50 000
2024	50 000
2025	33 000

##### Éventualité

Des avis de cotisation relatifs aux taxes foncières pour STC relativement à son droit de bénéficiaire sur certaines emprises ferroviaires aux fins d'aménagement de sentiers s'élevaient à 182 555 \$ [181 859 \$ en 2021]. STC a l'intention de transférer le titre des droits sur les emprises ferroviaires aux municipalités et à d'autres organisations.

De l'avis de la direction, tous les droits sur les emprises ferroviaires seront transférés, et STC n'aura pas à acquitter les taxes foncières afférentes à ces droits. Par conséquent, les montants n'ont pas été payés ou ne sont pas reflétés dans les comptes.

#### 9. Affectations internes

En 2019, le conseil d'administration de la Fondation du Sentier Transcanadien a convenu d'affecter 5 000 000 \$ aux activités courantes de l'organisation dans l'éventualité d'une insuffisance des produits ou de dépenses imprévues. La réserve d'exploitation n'est pas accessible sans l'approbation du conseil d'administration de la Fondation du Sentier Transcanadien.

#### 10. Parcs Canada

Le 2 août 2018, STC a conclu une entente avec Parcs Canada pour l'octroi de 30 000 000 \$, payables en versements annuels de 7 500 000 \$, pour des charges admissibles à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018. L'entente a pris fin le 31 mars 2022. Cet octroi visait à améliorer et à maintenir le Sentier Transcanadien et à promouvoir un mode de vie sain par le transport actif et la gestion environnementale à l'échelle du Canada, à améliorer l'accessibilité et la sécurité; à promouvoir le tourisme et les rapprochements et à inciter les Canadiennes et les Canadiens à découvrir et à préserver leur patrimoine national.

## Sentier Transcanadien

### Notes des états financiers consolidés

Le 31 mars 2022

Le 13 août 2021, le Sentier Transcanadien a conclu une entente avec Parcs Canada pour l'octroi de 300 000 \$, montant qui a été porté à 340 000 \$ en mars 2022, afin de mettre en œuvre le programme d'emploi des jeunes visant à favoriser la préservation et la valorisation de la nature et de la culture.

Les montants reçus et les charges engagées en vertu des deux ententes avec Parcs Canada se présentent comme suit :

	2022		2021	
	Programme d'emploi des jeunes \$	Sentier Transcanadien \$	Total \$	Total \$
Montants reçus				
Subventions gouvernementales	340 000	7 500 000	7 840 000	7 500 000
Produits de placement	—	387	387	1 949
	<b>340 000</b>	<b>7 500 387</b>	<b>7 840 387</b>	<b>7 501 949</b>
Charges				
Aménagement du sentier	313 050	5 339 584	5 652 634	5 354 605
Promotion et publication d'informations relatives au sentier	—	1 410 803	1 410 803	1 397 344
Frais d'administration	26 950	750 000	776 950	750 000
	<b>340 000</b>	<b>7 500 387</b>	<b>7 840 387</b>	<b>7 501 949</b>

#### 11. Promesses d'apports

Les promesses d'apports non comptabilisées et comptabilisées à recevoir au cours des exercices ultérieurs se présentent comme suit :

	Affectés \$	Non affectés \$	Total \$
2023	217 500	510 000	727 500
2024	217 500	10 000	227 500
2025	212 500	10 000	222 500
Par la suite	212 500	9 749	222 249
	<b>860 000</b>	<b>539 749</b>	<b>1 399 749</b>

Au 31 mars 2022, des promesses d'apports de 255 000 \$ [318 750 \$ en 2021] sont incluses dans les débiteurs.

#### 12. Opérations entre apparentés

Les frais d'administration comprennent environ 36 133 \$ [15 857 \$ en 2021] en frais de services juridiques auprès du cabinet d'avocats d'un des administrateurs. Les services ont été fournis dans le cours normal des activités et sont comptabilisés à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

## **Notes des états financiers consolidés**

Le 31 mars 2022

### **13. Instruments financiers et gestion des risques**

STC, du fait de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques auxquels STC est exposé à la date de l'état de la situation financière.

#### **Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

STC est exposé au risque de crédit à l'égard de ses débiteurs et de ses placements à court terme, y compris les intérêts à recevoir. STC évalue, de façon continue, les pertes probables et constitue une provision pour pertes en se fondant sur la valeur de réalisation estimative.

#### **Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché.

STC est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à court terme portant intérêt à taux fixe.

#### **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que STC éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers, notamment ses créditeurs et charges à payer. La gestion prudente du risque de liquidité suppose le maintien de liquidités suffisantes et l'accès à des facilités de crédit appropriées. STC estime que ses ressources financières récurrentes lui permettent de s'acquitter de toutes ses obligations.

### **14. Pandémie de COVID-19**

L'épidémie de maladie à coronavirus [« COVID-19 »] a amené des gouvernements partout dans le monde à adopter des mesures d'urgence visant à contrer la propagation du virus. Ces mesures, notamment les interdictions de voyage, les périodes de quarantaine volontaire et la distanciation sociale, ont grandement perturbé les entreprises partout dans le monde, provoquant un ralentissement économique. La durée et l'incidence de l'épidémie de COVID-19 demeurent inconnues à ce jour, tout comme l'efficacité des interventions monétaires et fiscales des gouvernements et de la banque centrale qui visent à stabiliser la conjoncture économique. Par conséquent, il se peut que STC enregistre une baisse des revenus provenant des subventions, des apports et des dons. Dans les circonstances, il n'est pas possible d'estimer avec certitude la durée et la gravité des répercussions sur la situation financière et les résultats financiers de STC pour la période actuelle et les périodes ultérieures.

En réponse aux incidences économiques négatives de la COVID-19, divers programmes gouvernementaux ont été annoncés pour apporter une aide financière aux entreprises touchées. STC a déterminé qu'il était admissible à la SSUC et à la SULC. Le programme de SSUC fournit une aide gouvernementale sous la forme d'une subvention salariale aux organisations admissibles qui ont connu des niveaux spécifiques de baisse de revenus, afin de préserver les emplois des Canadiens. Le programme de SULC fournit une aide gouvernementale sous la forme d'une subvention pour le loyer aux organisations admissibles qui ont connu des niveaux spécifiques de baisse de revenus, afin de les aider à payer leur loyer mensuel. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, STC a comptabilisé 100 334 \$ au titre du programme de SSUC et 19 255 \$ au titre du programme de SULC, montants qui ont été comptabilisés bruts en tant que revenus divers à l'état des résultats et à l'état de l'évolution de l'actif net.

## **Sentier Transcanadien**

### **Informations supplémentaires consolidées**

Le 31 mars 2022 Non audité – voir le rapport de l'auditeur indépendant

#### **Emprises ferroviaires aux fins d'aménagement de sentiers**

Selon une entente conclue en décembre 1998, STC a accepté, aux fins d'aménagement de sentiers, un don en nature de Chemin de fer Canadien Pacifique sous forme de droits de bénéficiaire sur des emprises ferroviaires dont la juste valeur marchande est évaluée à environ 37 200 000 \$.

Selon une entente, initialement en vigueur le 23 octobre 2000, modifiée pour une entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2001, STC a accepté, aux fins d'aménagement de sentiers, un don en nature de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, sous forme de droits de bénéficiaire sur des emprises ferroviaires dont la juste valeur marchande est évaluée à environ 10 000 000 \$.

STC a essentiellement obtenu les emprises ferroviaires aux fins d'aménagement de sentiers, et STC a l'intention de transférer le titre des droits sur les emprises ferroviaires en collaboration avec des organismes provinciaux et territoriaux et autres. Les emprises ferroviaires n'ont pas été comptabilisées dans l'état de la situation financière de STC.